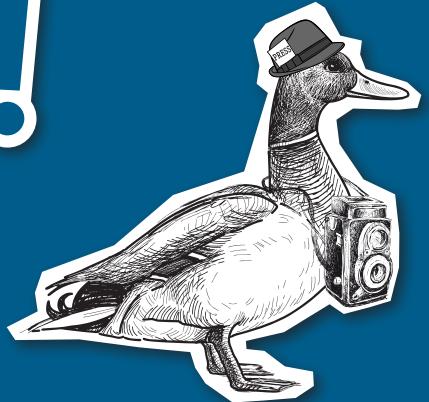


Saint Avaugourd des Landes

BULLETIN MUNICIPAL - ÉTÉ 2021



Le Canard Local!





Mes chers concitoyennes et concitoyens, nous voilà déjà arrivés à la moitié de l'année 2021. La crise sanitaire COVID nous a privés de rencontres. Avec le Conseil Municipal nous espérions pouvoir organiser un rendez-vous citoyen au mois de mai pour remplacer la cérémonie des vœux et pouvoir vous présenter les projets de la commune.

Nous devrons attendre un peu. Une lueur d'espoir est apparue, les règles s'assouplissent enfin et nous pouvons donc espérer. Nos associations sont en train de travailler pour organiser des animations pour l'été qui arrive. Souhaitons que cela soit possible.

Nous avons tous besoin de nous réunir, échanger, s'amuser et rire. C'est la nature humaine.

Dans ce bulletin municipal, vous trouverez des informations sur les travaux réalisés, en cours et à venir. La sécurité routière dans notre bourg (mais pas seulement) est un point important. Les travaux de la rue Léone Magaud sont en phase d'achèvement. Bien sûr certains vont « râler » de ce nouveau plateau surélevé (moi le premier) mais il n'existe pas de solution idéale et faire un ralentissement est une évidence dans cette rue.

Un nouveau site internet est en place et vous dispo-

sez désormais d'informations mises à jour régulièrement. Vous constaterez également que le nouveau logo de la commune est bien en phase avec l'identité de notre commune, bien sûr nous conservons notre Blason.

Je ne vais pas vous faire le détail du contenu, mais le point le plus important est le dossier de notre future médiathèque.

Le permis de construire est déposé et entre les dossiers administratifs, les appels d'offres et les travaux, on peut considérer que nous devrions en prendre possession fin de l'année 2022.

Un autre point important pour votre futur quotidien, il s'agit de l'arrivée de la fibre optique.

Notre commune sera « fibrée » en 2022. Nous prendrons contact avec certains riverains des lignes pour

que les arbres soient élagués ; cet aspect technique est essentiel car le déploiement ne se fera que si l'accès est dégagé.

Une nouveauté : pour les parents d'élèves, la rentrée de septembre va apporter un changement important ; en effet, la commune investit dans un nouveau système d'inscription et de paiement pour la cantine et la garderie.

Nous allons aussi innover en matière d'environnement puisque nous allons investir dans une chaudière à granulés avec un réseau de chaleur (plusieurs bâtiments seront chauffés par ce système, ce qui aura pour effet d'être plus économique et plus vertueux).

L'arrivée d'un nouveau lotissement dénommé « Le Rocher » pour le début de l'année 2022.

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochain. Je tiens comme à

chaque élection à rappeler que le droit de vote est une réelle liberté démocratique. La liberté d'expression dans les urnes n'est pas à prendre à la légère et cela ne vous prendra que quelques minutes de votre temps tout au plus. Toutes les conditions sanitaires seront mises en place.

Bien d'autres sujets seront traités dans ce bulletin. Je veux terminer mon propos en adressant des remerciements.

Un de nos agents a dû être arrêté pour raison de santé, et ce durant la période du 15 décembre, jusqu'à fin Mai. M^{me} Annie BOCQUIER est venue suppléer et par là-même nous a rendu un fier service. Elle a été d'une véritable efficacité, mais je me permettrai d'ajouter que sa joie de vivre a été particulièrement agréable et communicative pendant cette période difficile.

Alors, Merci Annie, en mon nom et en celui du Conseil Municipal.

Je vous souhaite de passer un bon moment à la lecture de ce bulletin.

Je veux aussi remercier la nouvelle équipe municipale qui est au travail et qui est un véritable soutien pour moi.

Bonne lecture à toutes et tous.

Le Maire,
Eric ADRIAN



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES LES 20 ET 27 JUIN 2021



Les élections départementales et régionales de 2021 auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Pour information, les élections départementales de notre canton de Mareuil sur Lay Dissais concernent 27 communes.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Le bureau de vote se tiendra dans la **salle Léon Boursereau** pour permettre une meilleure circulation des électeurs. Tous les assesseurs seront vaccinés ou auront un test négatif de moins de 48h pour la tranquillité de tous. Un circuit a été mis en place

pour votre sécurité.

Vous voterez donc deux fois avec deux passages dans l'isoloir obligatoire.

Merci de montrer votre carte d'identité à l'entrée du bureau de vote pour éviter tout contact, de venir avec votre carte d'électeur et votre stylo, ainsi que de respecter les gestes barrières.

Le masque sera bien sûr obligatoire et du gel hydroalcoolique sera à votre disposition.

Les panneaux d'affichage, après accord de la préfecture vont être déplacés place François Favreau pour une meilleure visibilité.

Nous espérons vous voir nombreux et serein dans notre bureau de vote avec la mise en place de ces différentes mesures. Voter est un droit mais également un devoir civique.

GRAND RETOUR DU POISSONNIER « LA VIEILLE CHIGNOLLE »

Tous les mercredis matin, Adrien sillonne les rues de notre commune avec son poisson frais. Il déambule en klaxonnant dans nos rues comme son prédécesseur Jean-Michel GABORIEAU. N'hésitez pas à profiter de ce nouveau service : du poisson frais chaque semaine à votre porte.



NOUVEAU SITE INTERNET ET NOUVEAU LOGO

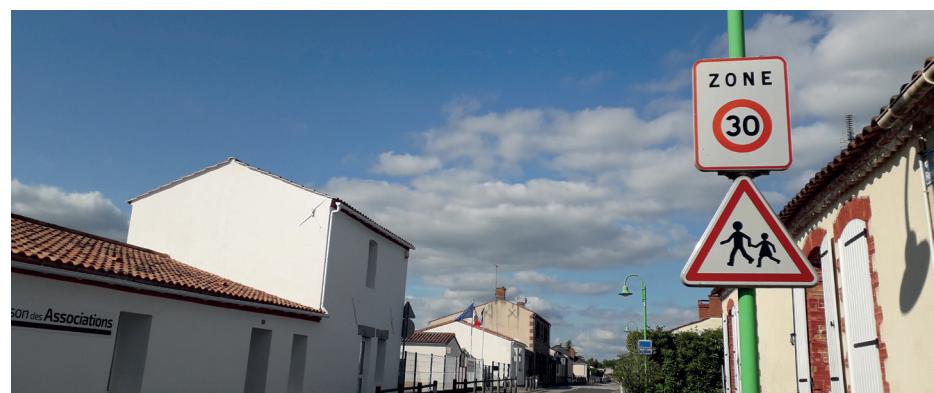


Le nouveau site internet est en ligne depuis quelques mois et vous y verrez notre nouveau logo.

Plus d'information dans la vie municipale page 13

DANGER DEVANT NOS ÉCOLES : RESPECTER LA VITESSE DE 30KM/H

Nous constatons trop souvent l'incivilité de certains conducteurs voire même des parents d'élèves !! qui ne respectent pas les règles. Il y a danger pour nos enfants, STOP ça suffit !



RÉSERVATION DES PARCELLES LOTISSEMENT LE ROCHER

Le lotissement du Rocher dans la continuité du Mont Blanc connaît déjà un franc succès ; 19 parcelles sur 37 sont déjà réservées, plus d'informations dans la vie municipale.

BIENTÔT DES TERRAINS DE BOULES EN BOIS À SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Les adhérents de la Retraite Sportive vont aménager 2 jeux de boules en bois sur le site dédié à la pétanque, à côté des terrains existants, qui, eux, seront reprofilés. La municipalité paiera les matériaux (pour un montant estimé de 2 300 € environ) et les volontaires effectueront les travaux.



MÉDIATHÈQUE : HORAIRES D'ÉTÉ

La médiathèque restera ouverte tout l'été aux horaires habituels. Le mercredi et le samedi de 10h à 12h.

Le port du masque à partir de 6 ans et le respect des gestes barrières sont obligatoires pour la santé de tous.

Plus d'information sur la construction de la nouvelle médiathèque dans la rubrique projets.



PRÉPARER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN AÉRIEN : L'ÉLAGAGE

« Pour une Vendée 100% fibre », l'ambitieux projet de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire se poursuit.

Pour que la fibre arrive dans chaque maison vendéenne, elle doit passer par le réseau aérien dans nos campagnes.

Les réseaux sont parfois enchevêtrés dans la végétation par manque d'entretien. Cela rend alors impossible le déroulement des câbles optiques.

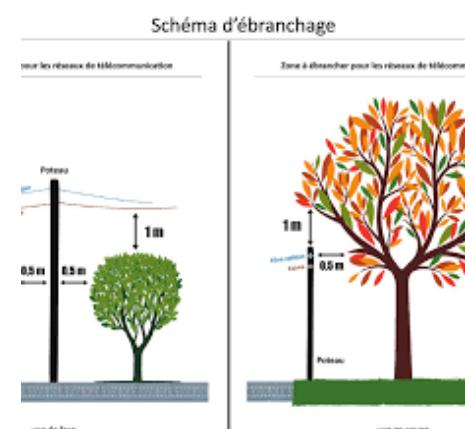
La loi ELAN a conforté la responsabilité des riverains dans l'entretien de la végétation aux abords des propriétés. Des études de terrain ont été réalisées pour déterminer les secteurs à ébrancher et la liste des parcelles concernées.

Vous recevez prochainement un courrier si vous êtes concernés par l'élagage de votre parcelle.

Comment suivre le déploiement de la fibre ?

Vendée Numérique a mis en ligne une carte interactive sur le site www.vendeenumérique.fr. À ce jour, la carte interactive de Vendée Numérique permet de suivre le déploiement de la fibre grand public FttH sur les 13 premières villes du Département, ainsi que sur les 400 zones d'activité et les 1000 sites prioritaires publics (phase 1).

Au cours du second semestre 2021, Vendée Numérique enrichi-



ra cette carte avec le déploiement programmé de la phase 2. Vous pourrez donc vérifier votre éligibilité en rentrant votre adresse précise. Ensuite si le point est vert, il vous suffira de contacter un opérateur qui effectuera les travaux.

Nous avons tourné la page de 2020, malheureusement la Covid est toujours présente dans nos vies quotidiennes, obligeant ainsi nos associations à annuler leurs manifestations : pas de galette ni de loto pour le Comité des fêtes, pas de concours de palets pour Ener'gym, pas de soirée animée pour la Retraite Sportive.

Nous vous tiendrons informés de l'actualité dans les semaines à venir. L'espoir de revoir quelques animations durant l'été est envisageable, soyons optimiste.

VOIRIE ET BÂTIMENTS

• Travaux de sécurisation rue Léone Magaud

La rue Léone Magaud fait peau neuve !



Deux entreprises ont remporté le marché, il s'agit de l'entreprise ATPR de Longeville sur Mer pour la partie TP (bordures, trottoirs, îlot central, etc ...) et l'entreprise SVEM TRICHET de Venansault pour la signalisation. Le montant du marché s'élève à 141 743 € HT.

Le « tapis » de la route en enrobé est pris en charge par l'agence routière du Département.

Les travaux réalisés sur une période de deux mois ont occasionné quelques désagréments et incivilités de la part d'un chauffeur trop pressé.

Ces travaux importants sont réalisés pour améliorer la sécurité routière sur cette portion de route très dangereuse. En effet, malgré les chicanes, les bandes rugueuses et le radar pédagogique, la vitesse reste excessive.

Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 50 km/h.

• Acquisition tracteur tondeuse

Nous avons dû investir dans un nouveau tracteur tondeuse qui nous a été livré le 18 février 2021. Cette acquisition d'un montant de 25 487 € HT était indispensable avec les nouveaux aménagements communaux, les nouveaux lotissements... Notre ancien tracteur a été mis en vente, et son bac adapté sur le nouveau matériel.



• Lotissement le Mont Blanc

Tous les lots sont vendus. Les travaux de finition sont en cours : pose des bordures, route, trottoirs et éclairage public etc... effectués par l'entreprise VALOT devraient se terminer fin juillet 2021.



• Lotissement le Rocher

Dix-neuf parcelles sur trente-sept sont déjà réservées. Les travaux vont commencer à l'automne pour le terrassement, le bornage des parcelles... Le Conseil Municipal vient de voter la dénomination de la rue : ce sera la rue du Rocher comme le nom de la parcelle. Les tarifs à partir du 14/04/2021 sont de 60 €/m² pour les primo-accédants, 66 €/m² pour les résidences principales et 72 €/m² pour les résidences secondaires ou locatives. Vous pouvez consulter le plan du lotissement sur notre site internet. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie.



• Curage des fossés

Les fossés ont récemment été curés par l'entreprise SSMT le long de certains chemins, route de la Marcellière et route de la Monselière par exemple, pour un total de 3 969 m. Une deuxième semaine de travaux est prévue en juillet dans d'autres secteurs.



MARCHÉ DE BALAYAGE

L'entreprise ATLANTIC BALAYAGE de Saint Fulgent a remporté le marché pour un prix de 0,018 € le mètre linéaire. À partir du mois d'avril, ce sont 126,4 km qui sont régulièrement balayés sur la commune.

PERSONNEL COMMUNAL

• **Création du poste de chargé de projet en fleurissement**

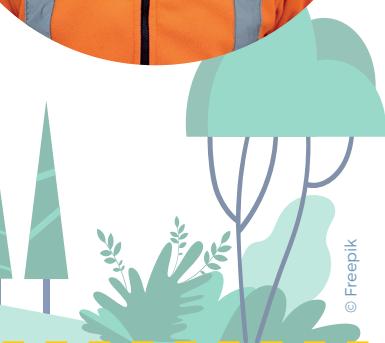
En date du 9 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi non permanent à temps plein de chargé de projet de fleurissement dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg. Ce poste a été attribué à Yohann BREDON pour la période du 21 avril 2021 au 20 avril 2027.

Yohann assurera cette fonction au sein du service technique, mission comprenant deux phases qui devront s'étaler dans le temps et au moins pour une période de six ans.

La première phase va consister en la mise en place d'un plan de fleurissement sur l'ensemble du territoire de la commune.

La seconde phase sera le suivi, l'entretien des espaces spécifiques, le remplacement des plantes, des jardinières et autres aménagements.

Il lui faudra faire en sorte que les entrées du bourg, les lotissements, les rues et les villages soient en permanence fleuris, et anticiper les futurs aménagements de la commune (construction de la médiathèque, création de commerces, nouvelles rues).



© Freepik

• **Guichet Habitat**

Le Plan Climat Air Énergie (PCAÉ) pour lequel Vendée Grand Littoral est mobilisé depuis 2019 prévoit d'engager une rénovation énergétique de masse dans les logements existants. Pour cela, un Guichet Unique de l'Habitat proposera un accompagnement technique, administratif et financier aux propriétaires occupants et bailleurs de résidences principales. Il apportera également un soutien aux projets d'adaptation des logements au vieillissement, pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, par exemple pour l'aménagement d'une douche. En bref, à partir du 01/09/2021, le Guichet Unique Habitat pour :

- la transition énergétique
- l'aménagement de l'habitation des seniors.

• **Remplacement effectué par M^{me} Annie BOCQUIER**

Nous avons dû pour les besoins du service faire un recrutement ponctuel suite à l'arrêt maladie de M^{me} Florence RICHARD DUBUCQ du 15 décembre 2020 au 25 mai 2021. Nous tenons tout particulièrement à remercier M^{me} Annie BOCQUIER qui a effectué le remplacement et qui a terminé sa mission le 31 mai 2021.

Elle était en charge particulièrement de la gestion des dossiers d'urbanisme. Elle a fait preuve d'une grande adaptation pendant cette période très chargée en raison des budgets et des demandes de subventions pour les projets en cours.

CRÉATION DE L'ADRESSE MAIL

Pour toute question d'urbanisme vous pouvez prendre rendez-vous en envoyant un mail à l'adresse

urba@saint-avaugourd-des-landes.fr

Merci dans votre demande de préciser l'objet du rendez-vous et de détailler votre projet.

Cela permettra de préparer les rendez-vous à l'avance.



NOS PROJETS EN COURS

• Construction d'une nouvelle Médiathèque



Les chiffres de fréquentation sont très encourageants : 497 entrées les 4 premiers mois de l'année (76 en janvier, 136 en février, 162 en mars et 123 en avril) et 27 inscriptions. Nos bénévoles vous accueillent toujours avec le sourire (derrière le masque !) et vous conseillent. Nous les remercions encore pour le temps qu'ils consacrent à notre médiathèque.

La médiathèque de Saint Avaugourd des Landes fait partie du réseau des médiathèques de Vendée Grand Littoral. Via le portail www.mediathèques.vendée-grandlittoral.fr, vous pouvez réserver un ou plusieurs des 50 000 ouvrages disponibles (livres, BD, CD, DVD) dont les collections sont constamment enrichies.

Le projet culturel présenté par la commune a été approuvé par Vendée Grand Littoral et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il prévoit la construction d'une nouvelle médiathèque de 200 m² qui se situera dans le centre-bourg. Ce lieu accueillant et convivial constituera un équipement structurant du réseau avec une ouverture 15h/semaine, une offre documentaire complète, des postes informatiques et une boîte de retour pour les livres. Elle bénéficiera du programme d'animations du réseau.

L'architecte a été choisi, il s'agit du

cabinet FRENESIS de Maillezais et le permis de construire déposé. Le bâtiment s'ouvrira par un large parvis qui sera un intermédiaire entre l'espace public et l'espace de lecture. Il sera lumineux, jouera la transparence et s'enrichira d'un jardin de lecture aménagé. Les différents pôles seront suggérés par des plafonds à des hauteurs différentes. La construction évoquera les matériaux existant dans la maison de Camille.

Le coût total de l'investissement est estimé à 878 000 € HT (Acquisition et frais d'acte compris déjà réglés à hauteur de 79 896 €).

Sur ce futur projet nous avons de-

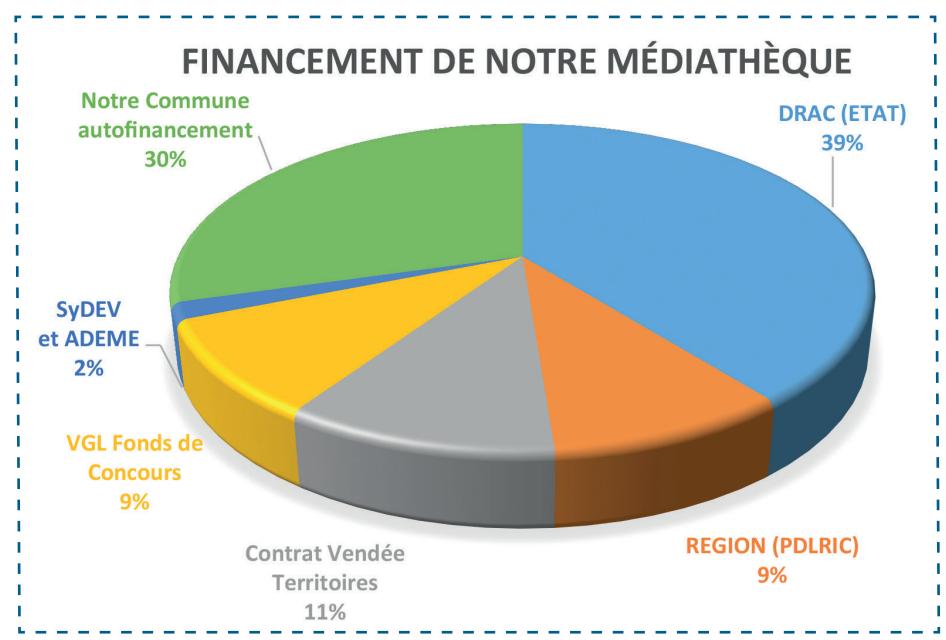
mandé plusieurs subventions à commencer par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui pourra nous aider à hauteur de 312 362.50 €, ce qui représente une formidable opportunité culturelle pour notre commune.

Nous avons également sollicité la Région avec les fonds PDLRIC qui peut nous accorder une aide financière de 75 000€.

Le département par le Contrat Vendée Territoires nous a accordé une subvention de 84 753 € et nous remercions Vendée Grand Littoral pour son soutien avec 75 000 € de Fonds de Concours. Pour la partie chauffage et environnement nous avons sollicité le SyDEV et l'ADEME pour un montant de 13 183 €.

Le montant du projet estimé à 878 000 € est donc éligible à 560 298.50 € de subventions.

Vous trouverez ci-joint la répartition du financement et le reste à charge pour notre budget communal.



CRÉATION DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX

En 2019, nous avons acheté « la maison de Lucette » sur la place de l'Église. Un bâtiment qui a une place primordiale dans notre commune et que nous transformerons en deux locaux pour des commerces éphémères ou ponctuels. Les travaux seront effectués au second semestre 2021. Le coût des travaux est estimé à 81 765 € HT. Nous avons demandé plusieurs subventions : La Région pour 36 803 € et le Département avec les fonds de soutien pour 23 181 € soit une aide financière de 59 984 €. L'acquisition a été financée au budget 2020 pour un montant de 100 000 € plus les frais de notaire.



FINANCES

• Comment fonctionne le budget d'une collectivité territoriale ?

Le budget d'une collectivité territoriale se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements" qui recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2020 lors de sa séance du 9 mars 2021.

Considérant la baisse continue des dotations de l'État, le Conseil Municipal a voté le maintien de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).

À compter de 2021, le taux du Département de 16,32 % vient s'ajouter à notre taux communal de 2020 de 15,95 %, ce qui donne donc un taux de 32,47 % pour la Taxe Foncière Bâti. Mais soyez rassurés, cela ne changera rien pour vous au niveau de la somme à régler, ce sont donc deux lignes qui ont fusionné.

Tableau fiscalité

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RÉSULTATS REPORTÉS COMMUNE		150 000		69 053,96		219 053,96
RÉSULTATS REPORTÉS ASSAINISSEMENT		36 370,99		22619,29		58 990,28
RÉSULTATS REPORTÉS LE BOIS DE LA GARDE		100 412,08		0		100 412,08
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	745 646,65	835 604,64	333 924,12	629 175,23	1 079 570,77	1 464 779,87
TOTAUX	745 646,65	1 122 387,71	333 924,12	720 848,08	1 079 570,77	1 843 236,19
RÉSULTAT DE CLOTURE		376 741,06		386 924,36		763 665,42

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
949 836,09 €	1 787 865,00 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2021

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	NC
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES	32,47%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	30,32%

ENFANCE ET JEUNESSE

Vie scolaire

• Rénovation de l'école publique et création d'un réseau de chaleur

Nous maintenons une politique familiale car nos enfants sont l'avenir de notre commune.

Des tarifs préférentiels pour les primo-accédants dans nos lotissements, un tarif très bas de l'accueil périscolaire avec la gratuité du troisième enfant, le remboursement des frais de transport pour les collégiens qui vont à Moutiers-les-Mauxfaits sont autant d'exemples qui nous ont permis à la dernière rentrée d'ouvrir une quatrième classe.

Nous avons donc aménagé le modulaire qui servait de classe de motricité pour faire cette nouvelle classe et nous avons déplacé la salle de motricité dans l'ancienne cantine au niveau inférieur.

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour le modulaire notamment au niveau de l'isolation pour environ 50 000 €. Le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude énergétique en raison de frais de chauffage très importants pour bénéficier de financements spécifiques de l'État dans

le cadre du plan France relance par la DSIL énergétique.

Le bilan de cette étude menée par le cabinet d'étude ingénierie ATBI puis par le SyDEV nous conduit à installer une chaufferie bois avec réseau de chaleur qui permettra de remplacer le chauffage électrique par un chauffage hydraulique.

Cela nous permettra de mutualiser le réseau de chaleur entre l'école et son dortoir mais également la maison des associations (enlèvement de la chaudière gaz) et la médiathèque.

Le budget global des travaux sera donc réparti sur l'école (76 %) et la médiathèque (24 %).

Le coût total des travaux est estimé à 283 220 €.

Nous avons l'accord de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) à hauteur de 158 576 € et nous avons sollicité la Région, le SyDEV et l'ADEME à hauteur de 98 000 €.

L'étude énergétique pour obtenir les subventions doit démontrer



un gain de 40 %, notre étude nous conforte avec un gain estimé de 60 %.

La médiathèque et la maison des associations pourront bénéficier de la chaudière centralisée pour optimiser la facture énergétique et permettre à la commune de réaliser d'importantes économies.

UN ABRIBUS AU GUY CHATENAY

Compte tenu du nombre d'enfants concernés pour les années à venir, nous allons déplacer l'abribus du village du Guy-Chatenay. Il va être installé sur la RD45.

M. et M^{me} TRAINEAU Stéphane et Laetitia que nous remercions ont accepté que l'on empiète sur leur terrain pour l'installer. Les travaux auront lieu cet été.

Vous aurez plus d'informations dans notre prochaine newsletter.

• Plan de relance du socle numérique

Le parc numérique de 3 classes de l'école publique va être entièrement renouvelé : dans chaque classe seront remplacés le tableau numérique, l'ordinateur et le vidéoprojecteur.

Un ordinateur portable et un disque dur seront également achetés pour la direction. Dans le cadre de la relance économique, l'État subventionne 70 % de 3 500 € maximum par classe, soit 70 % de 10 500 €. Le devis étant supérieur à 12 000 €, le reste à charge pour la commune est de 4 650 €.

• Nouveau photocopieur à l'école publique

L'école Françoise Pournin, qui avait jusqu'à présent un photocopieur noir et blanc, s'est vu attribuer un nouveau photocopieur couleur qui a été installé au mois de novembre 2020.

Accueil périscolaire et restauration

• Mise en place d'un logiciel pour le périscolaire

Le Conseil Municipal a décidé de moderniser et de rendre plus fonctionnel le mode d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire à partir de septembre 2021. Grâce à l'application Cityviz, vous inscrirez directement vos enfants, les réservations et les paiements se feront en ligne. Les règles changeront quelque peu. Vous gagnerez en autonomie, mais il ne faudra pas oublier !!!

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site de Cityviz pour faire connaissance avec ce nouveau mode de fonctionnement. Les dossiers d'inscription seront à remplir en ligne courant juin. Nous reviendrons vers vous en temps voulu.

Avec la croissance du nombre d'enfants scolarisés dans notre commune sur les deux écoles, cette solution vous rend autonomes, vous évite de venir en mairie acheter des tickets et c'est une bonne nouvelle pour l'environnement : plus de tickets papier qui finissent dans tous les cas à la poubelle.

Un mode d'emploi papier et un tutoriel en ligne seront disponibles pour vous aider.



• Notre commune s'engage contre le fléau du tabac pour préserver nos enfants

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

Les espaces contribuent à :

- réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac.
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants.
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains.
- préserver l'environnement (plages, parcs, squares...) des mégots de cigarettes et des incendies.
- rompre le lien entretenu par l'industrie entre les loisirs et le tabac.

Le 19 février, deux espaces sans tabac ont été inaugurés devant nos deux écoles.

Les élèves de CM1-CM2 ont travaillé en classe sur les méfaits du tabac. Ils ont reçu un diplôme d'ambassadeur de la prévention reconnaissant leur engagement contre le tabagisme, ainsi qu'un magazine de LA LIGUE Clap'santé.



LANCÉMENT D'UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Notre marché public pour le prestataire de restauration arrive à échéance. Avec les communes de Moutiers les Mauxfaits et de Curzon, nous faisons un marché commun afin de bénéficier des meilleures conditions, qu'elles soient tarifaires mais aussi qualitatives.

Passeport du civisme

Le Passeport du civisme, conçu comme un guide ludique et pédagogique, propose à tous les élèves de CM2 un parcours d'un minimum de 5 actions à réaliser, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire. Voici les actions qui ont été choisies pour 2020-2021 :

Actions individuelles :

- Un peu d'histoire avec Jean de Lattre de Tassigny
- L'arbre généalogique
- Les mots cachés, en rapport avec le permis Internet

Actions collectives :

- Pour le devoir de mémoire, cérémonie du 11 Novembre, réalisée dans la cour des écoles publique et privée
- La cérémonie du 8 mai s'est déroulée dans le respect des règles sanitaires. 9 enfants du passeport du civisme étaient présents. Seuls quelques élus, l'association des anciens combattants et les parents d'élèves pouvaient être présents afin de limiter les risques sanitaires.
- Poèmes et dessins mis dans les colis de Noël pour prendre soin de nos aînés.
- Visite de la Mairie et de la salle du Conseil Municipal, explication des symboles de la République, du fonctionnement des services et du rôle du Conseil Municipal.



- Nettoyage de printemps des aires de jeux et de divertissements.

Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de mener à bien toutes les actions prévues, certaines le seront prochainement. Seule l'action « permis Internet » ne sera pas réalisée.

À travers le Passeport du civisme, la Communauté de communes souhaite proposer des actions directement en lien avec l'économie circulaire telles que la visite de centre de tri ou l'accueil d'ambassadeurs du tri.

Le Passeport du civisme est officiellement labellisé au niveau national et reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis avril 2021.

Aide aux parents

• Qu'est-ce qu'un REAAP ?

Le REAAP Vendée Grand Littoral est un réseau qui cherche à réunir des parents, professionnels, bénévoles et élus pour échanger sur les besoins des parents et des actions à mettre en place pour y répondre (conférences, ateliers entre parents, annuaire parentalité...). Le REAAP local a été créé en mai 2018 par la CAF de Vendée, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et de nombreux partenaires.

Pour et avec vous !

Nous avons besoin de vous pour connaître vos questionnements, préoccupations, idées et suggestions. Le REAAP est un espace de discussions et d'échanges où vous pouvez donner votre avis et partager vos compétences et vos connaissances ! C'est aussi l'occasion pour vous de faire partie d'un

réseau d'informations, via un mail, pour connaître et relayer les actions du territoire.

Le REAAP vous propose régulièrement des temps d'information en visio, gratuits et sans inscription. Les visios se déroulent les soirs en semaines et sont accessibles via « Microsoft Teams ». Vous pouvez nous rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile.

Et si vous faisiez partie du Réseau ?

Le réseau accueille volontiers de nouveaux membres. Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Caroline PAUCOT
et Élodie DAVID-ROUX : 02 51 207 207
Sonia MARTIN : 02 51 20 90.31
reaaplocal@vendeegrandlittoral.fr

• La Marelle (LAEP - Lieu D'accueil Itinérant Enfants Parents)

La Marelle est un lieu d'accueil itinérant pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un référent familial. Cet espace de jeux, de rencontres, d'échanges et de convivialité est animé par deux professionnelles de la petite enfance. C'est un lieu gratuit, anonyme et sans inscription, où l'on peut venir et partir quand on le souhaite. La Marelle est de nouveau ouverte sur réservation uniquement.

Comment s'inscrire ?

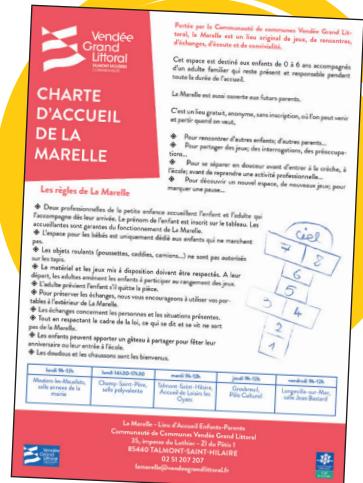
Il faut s'inscrire par mail à cette adresse :
lamarelle@vendeegrandlittoral.fr

La Marelle est un lieu original de jeux, de rencontres, d'échanges et de convivialité. Différents espaces de jeux sont mis à disposition des enfants qui peuvent découvrir et explorer en toute tranquillité puisque l'adulte accompagnant reste présent et responsable pendant toute la durée de l'accueil.

Les enfants viennent rencontrer d'autres enfants, partager des jeux, jouer à distance de leurs parents pour se préparer en douceur à entrer à la crèche, à l'école... découvrir la vie en collectivité.

Les adultes viennent rencontrer d'autres parents, partager leurs expériences, leurs interrogations, se préparer en douceur à la reprise d'une activité professionnelle en observant leur enfant jouer à distance, marquer une pause. C'est un lieu gratuit, anonyme, on peut venir et partir quand on veut. La Marelle est également ouverte aux futurs parents.

Venez découvrir ce lieu convivial pour rencontrer d'autres parents, partager des jeux, des interrogations, des préoccupations ou préparer en douceur l'entrée en crèche, à l'école.



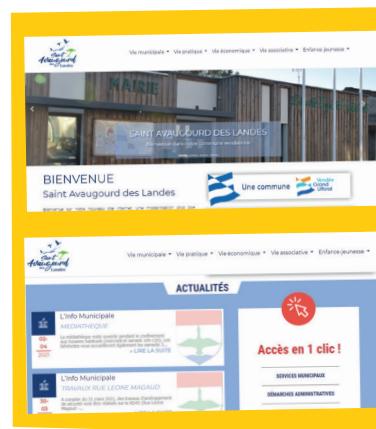
Restons en contact

• Nouveau site Internet pour Saint Avaugourd des Landes

Nous n'avons pas pu faire de cérémonie des voeux en janvier, mais, pour faire connaissance avec les membres du nouveau Conseil Municipal et les projets de la municipalité, allez faire un tour sur le site Internet, c'est la meilleure promotion que nous puissions faire.

Vous y trouverez toutes les actualités de notre commune, les comptes-rendus de conseils municipaux, les menus de la cantine, le plan du lotissement « Le Rocher » ... et aussi les différents liens vers la Communauté de communes, le département...

Vous conservez bien sur l'accès Intramuros en complément de notre site internet.



• Crédation d'un logo mettant notre commune en valeur

Nous avons créé un logo pour améliorer l'identité visuelle de Saint Avaugourd des Landes. C'est une véritable carte d'identité graphique qui permet de reconnaître la commune sans même lire son nom.

Notre cher blason n'est pas pour autant mis de côté, il fait partie de notre histoire.



Peu de personnes en connaissent le sens : « *D'argent au canard en vol de sinople posé en pal, à la champagne ondée d'azur, au chef de gueules* ».

Quelles idées pour ce nouveau logo ? Nous avons souhaité y retrouver ce qui caractérise notre commune : l'eau avec nos nombreux étangs, les arbres des grandes zones boisées et les canards pour faire le lien avec notre blason.



VIE MUNICIPALE

Prenons soin de nos seniors

Seniors, si vous souhaitez rester chez vous

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile) de Moutiers les Mauxfaits propose les services d'aides-soignants, aides à domicile et aides médico-psychologiques pour retarder l'hospitalisation ou l'entrée en structure d'hébergement des personnes âgées et accélérer leur sortie de l'hôpital. Il travaille en collaboration avec les infirmiers libéraux et les autres professionnels de santé.

Lorsque le SSIAD intervient, il n'y a pas de reste à charge pour les familles.

N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin : 02 51 98 99 57 les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30 ou ssiadmoutiers@wanadoo.fr.

Etat civil

En 2020,

- ✓ 14 naissances
- ✓ 3 mariages
- ✓ 3 décès



LES AUTRES SERVICES DE L'ADMR VENDÉE

Vivre à DOMICILE

DES SOINS 7 JOURS SUR 7

UNE DÉMARCHE GLOBALE DE SOINS À DOMICILE

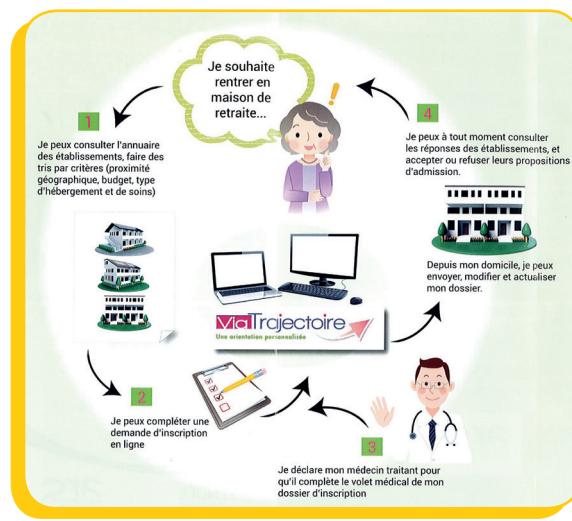
TROUVER ma MAISON DE RETRAITE...

Seniors, si vous cherchez une maison de retraite



est un outil de service public de recherche et d'inscription en maison de retraite.

ViaTrajectoire est le seul site qui vous permet de choisir votre maison de retraite, de remplir votre dossier d'inscription en ligne et de le faire parvenir aux établissements que vous aurez sélectionnés. Vous pourrez également suivre l'avancement de votre dossier et consulter les réponses en ligne.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Déplacement solidaire

Le déplacement solidaire, un service précieux en milieu rural. L'isolement, l'impossibilité momentanée ou durable de conduire ou se déplacer seules peuvent rendre le quotidien de certaines personnes très difficile (problème d'accès aux services de base et aux nécessités de la vie courante). Le principe du service est simple : conduire à leurs rendez-vous (santé, courses, banque...) les personnes dépourvues de moyen de locomotion ou ne pouvant pas conduire. Des chauffeurs bénévoles assurent ce service moyennant une participation aux frais. Ce service, particulièrement utile en milieu rural, vient lutter contre l'isolement. Basé sur la mobilisation citoyenne, il favorise également la création de

lien social et la solidarité. Ce service vient en complémentarité des aides de la famille, parfois éloignée, et des transports existants (taxis, ambulances...).

Recherche chauffeurs bénévoles : Pour développer le service, il est nécessaire de trouver suffisamment de chauffeurs pour mailler le territoire. Nous souhaitons créer le plus rapidement possible une antenne sur Saint Avaugourd. Vous voulez vous investir, vous avez du temps à donner, n'hésitez pas à devenir chauffeur bénévole.

LE DEPLACEMENT SOLIDAIRE en Vendée Grand Littoral.

DES BÉNÉVOLES VOUS ACCOMPAGNENT POUR VOS RENDEZ-VOUS



Maison France Services
02 44 41 80 30
www.vendeegrandlittoral.fr

Renseignements : France Services au 02 44 41 80 30.

VACCINATION

Grâce à la commission Solidarités de Vendée Grand Littoral, 8 personnes vulnérables ont pu obtenir un rendez-vous vaccinal et ainsi être vaccinées dès le mois de mars.

Se faire vacciner est un acte CIVIQUE et SOLIDAIRE, il est nécessaire qu'une grande majorité d'entre nous soit vaccinée ; ce sera la seule solution pour faire reculer ce virus.

Aides du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale multiplie les actions pour aider les familles et les aînés. Ainsi, les personnes ayant utilisé le transport solidaire pour aller se faire vacciner devront apporter en mairie leurs factures ainsi qu'un RIB pour se faire rembourser leurs frais de déplacement.

Le CCAS participe financièrement, pour les familles en résidence principale dont les enfants fréquentent les écoles de la commune ou des établissements du second degré, au paiement des centres de loisirs, à raison de 2 € par jour et par enfant de 3 à 11 ans,

avec une présence minimum de 5 jours ouvrables consécutifs ou non, et avec un maximum de 30 jours par année civile. Cette aide est versée une fois par an et n'est pas fractionnable.

Le CCAS finance les installations de télésurveillance pour les habitants de la commune à hauteur de 50 % de leur coût. Le Conseil Départemental prend en charge le reste (50 %).



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Rappel déjections canines

Ramasser les déjections de vos animaux, c'est avant tout se mettre à la place de toutes les personnes susceptibles de marcher dedans ou d'être simplement gênées par leur présence. En tant qu'habitant d'une commune et citoyen, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et des lieux de passage.

Des sacs de ramassage sont à votre disposition à l'Îlot vert. L'amende pour pollution canine est fixée à 35 €.



Identification des chats

Selon la Facco (Fédération de fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers), il y aurait 15 millions de chats domestiques en France en 2020. Afin de lutter contre les abandons et responsabiliser les maîtres, la réglementation impose que les chats de plus de 7 mois nés après le 1^{er} janvier 2012 soient obligatoirement identifiés, par puce électronique ou par tatouage.

Le défaut d'identification des chats est désormais sanctionné d'une contravention de 4^e classe, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'amende encourue par les propriétaires de chats non identifiés s'élève à 750 €.

Les masques dans les rues ... Sur le nez c'est mieux....

Une route propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage, mais de l'éducation des personnes qui passent par là. Alors ne jetez pas vos masques dans la rue, ni dans la nature ! C'est un phénomène qui a malheureusement pris de l'ampleur, on retrouve régulièrement des masques ou gants, jetés à même le sol, en plus des cannettes et autres déchets. Cet incivisme est intolérable en pleine pandémie du coronavirus. Les citoyens et surtout les enfants sont ainsi directement exposés à cause de la négligence de certains. Sur les réseaux sociaux, les photos de masques jetés dans les espaces publics les plus improbables sont

d'ailleurs nombreuses. Rappelons que le respect des gestes barrières et de l'hygiène est essentiel pour limiter la propagation du Covid-19. C'est également un fléau pour l'environnement. À la dégradation du cadre de vie s'ajoute un problème environnemental majeur. Il faut savoir qu'un seul masque chirurgical met 450 ans à se désagréger. Les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures « en quarantaine » avant d'être placé dans un second sac en plastique



pour ordures ménagères.

Attention, en cas d'abandon de masque, de gant, de mégot ou d'ordures sur la voie publique, l'amende est récemment passée à 135 €.

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : en semaine, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ; le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h ; le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h. Les habitants doivent aussi



prendre toutes les précautions possibles pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leur logement (radio, TV, instruments de musique).

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Conciliateur de justice

Pour tout litige de droit privé entre particuliers vous pouvez vous adresser à un conciliateur de justice :

- M. VIOLEAU le 2^e mardi de chaque mois sans rendez-vous, à la Mairie de Moutiers les Mauxfaits 25 avenue Georges Clemenceau 02 51 98 90 33.
- M. ALBERT un jeudi par mois sur rendez-vous, à la mairie de Talmont Saint Hilaire 3 rue de l'Hôtel de Ville 02 51 90 60 42.



LES GESTES BARRIÈRES

Le port du masque est toujours obligatoire en extérieur sur tout le territoire de la Vendée, et ceci jusqu'au 30 juin inclus.

SOS crise : un numéro de téléphone contre la détresse et l'isolement

Le 15 pour joindre le Samu, le 17 pour la police, le 18 pour les pompiers, et bientôt le 19 pour les situations de détresse et d'isolement ? C'est l'ambition de SOS crise, aujourd'hui accessible en composant le 0 800 19 00 00. Créée en 2006, l'association, qui regroupe des bénévoles retraités des domaines

de la santé, de l'éducation et du social, imagine avec Xavier Emmanuel Lili, créateur du Samu social, une plateforme téléphonique anonyme et gratuite pour orienter les personnes qui n'ont pas accès à Internet à travers les dispositifs d'aide médico-psychosociaux.

Démarchage téléphonique : se prémunir des arnaques

Vous ne souhaitez plus être contacté par des téléprospectiveurs insistants qui cherchent à vous vendre des prestations ou des produits dont vous n'avez nul besoin ? Il existe des solutions pour vous prémunir contre ces sollicitations.

La vente hors établissement est une technique de vente qui consiste à solliciter le consommateur en dehors d'un établissement commercial, c'est-à-dire soit à son domicile, à son travail, dans un espace public, ou encore dans un espace privé non habituel pour le commerce (hôtels, par exemple).

Soyez vigilants, prenez le temps de lire le contrat qui vous a été remis avant de le signer !

Quatre dispositions essentielles de protection :

- une information précontractuelle ;
- la remise obligatoire d'un contrat ;

- un délai de rétractation de 14 jours ;
- l'interdiction de percevoir une contrepartie financière pendant le délai de 7 jours.





VOUS ÊTES DÉMARCHÉ PAR TÉLÉPHONE ?

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, accessible à l'adresse www.bloctel.gouv.fr/.

À noter : l'opposition est limitée à la prospection de clients qui n'ont pas de contrats en cours ou qui n'ont pas transmis leurs coordonnées téléphoniques pour être rappelés !

La loi Informatique et Liberté permet à tout internaute de s'opposer à la réception de messages commerciaux qui lui sont régulièrement adressés par courrier électronique. Pour cela, il peut en général cliquer sur un lien du message commercial indiquant qu'il ne souhaite pas recevoir de tels messages.

Pour plus d'information www.economie.gouv.fr/dgccrf

33 700	www.signal-spam.fr
 dgccrf	 dgccrf
 dgccrf	 DGCCRF

BLOCTEL NE CONCERNE QUE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET EXCLUT L'ENVOI DE SMS ET DE COURRIELS ET D'APPELS EN VUE DE RAPPELER UN NUMÉRO SURTAXÉ (33700).

DGCCRF Direction générale de la consommation et de la protection des personnes

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère de l'Énergie et du Climat

DÉMARCHAGE ABUSIF : DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TRANQUILLITÉ !



Vous êtes importuné par des courriels, des sms ou des appels de vendeurs indésirables ? Il existe des solutions pour vous éviter ce type de désagrément. La DGCCRF vous conseille.

DGCCRF Direction générale de la consommation et de la protection des personnes

© DGCCRF

Ministère de l'Énergie et du Climat

© DGEC

17

ENVIRONNEMENT

L'herbe s'affole, avec l'arrivée du printemps, les jeunes pousses d'herbe pointent le bout de leur nez. Cette végétation fait partie du paysage urbain, cela ne veut pas dire que l'on doit se laisser envahir.

La commune s'est engagée dans la démarche environnementale, en abandonnant l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics. Le passage du désherbeur thermique par les agents municipaux et l'effort collectif des habitants sur les trottoirs, autour de leur domicile, contribuent à l'embellissement et l'image de notre commune.



- compostage,
- broyage et paillage,
- tonte sans ramassage de l'herbe..

Interdiction de brûler vos déchets verts

Le brûlage des déchets, végétaux et autres en plein air est interdit par la loi, mais c'est encore très fréquent.

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage et des épluchures de fruits et légumes.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés (particules fines de

toutes tailles) en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes. Le brûlage des déchets émet également beaucoup de monoxyde de carbone.

Alors, que faire de ses déchets verts ? Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer en déchetterie.

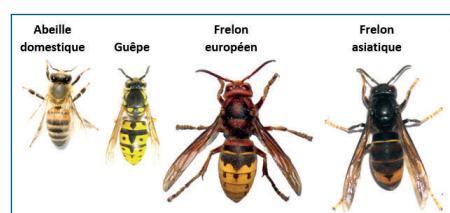
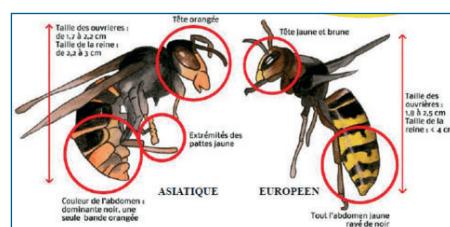
Frelons asiatiques

Afin de lutter contre l'invasion constante et croissante du frelon asiatique sur le territoire, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids.

Des opérations de piégeage sont également réalisées sur le territoire. L'entreprise en charge de la destruction des nids pour la collectivité est Bioneo (Prophy Végétal).

Vous pouvez remplir une demande d'intervention en ligne (via le formulaire sur le site de Vendée Grand Littoral) qui sera transmise

au prestataire. Celui-ci prendra directement contact avec vous pour programmer une intervention.



PRIME VÉLO



Le soutien se poursuit...

L'aide à l'acquisition d'un vélo électrique (20 % du prix d'achat, dans la limite de 300 €) continue !

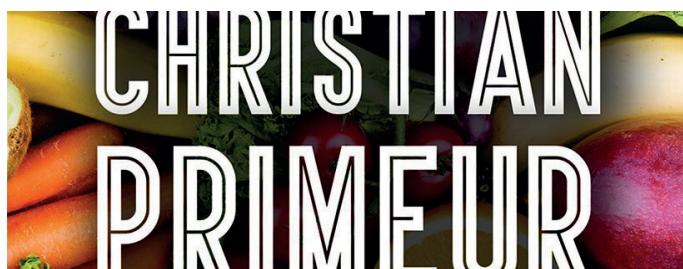
Très engagée sur la question des déplacements doux, la Communauté de communes maintient cette aide qui a déjà permis à plus de 230 foyers de s'équiper depuis 2019.

NOS COMMERCES

Christian primeur

Retrouvez Christian Primeur tous les samedis matin et dimanches matin de 9h30 à 12h15 sur la place de l'Église. Fruits et légumes frais, chèvres frais, huîtres, jus de pomme, sel, miel, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin.

Vous pouvez passer commande au 06 25 78 47 54, ou via le site de la commune. Vous pouvez aussi faire votre commande par mail : christianprimeur@gmail.com ou par message privé sur la page Facebook.



En courant d'Hair

Un salon de coiffure à 4 roues sur notre commune. Depuis septembre 2014, tous les vendredis de 9h à 19h, vous avez pu remarquer sur la place de l'Église le salon de coiffure mobile, le seul à fonctionner ainsi en Vendée. C'est Églantine BARRETEAU qui vous accueille dans son salon « En courant d'Hair ». Elle l'a entièrement conçu avec l'aide de sa famille.

Une banquette pour patienter, un bac à shampooing, l'accueil très chaleureux d'une vraie professionnelle, tout y est pour que vous puissiez bénéficier d'un réel service de qualité.

Responsable : Églantine BARRETEAU 06 26 89 79 43

CÉCÉ PIZZA

De 18h à 21h tous les samedis soir profitez de délicieuses pizzas préparées à votre demande. Commandes au 06 80 36 37 91



Notre poissonnier « La vieille Chignolle »

Tous les mercredis matin, Adrien sillonne les rues de notre commune avec son poisson frais.

Il déambule en klaxonnant dans nos rues.

N'hésitez pas à profiter de ce nouveau service : du poisson frais chaque semaine à votre porte.



ASSOCIATIONS

Depuis le 02/11/2020, la Retraite Sportive est une association à part entière.

Elle propose toujours 4 activités encadrées par des moniteurs bénévoles formés par la Fédération Française de la Retraite Sportive :

- la marche nordique
- le vélo de randonnée
- le swin-golf
- la pétanque.

Le Comité Directeur fourmille de projets pour la rentrée 2021 :
• boules en bois

- tir à l'arc
- aquagym, aquabike
- renforcement musculaire
- pickleball, tennis rebond.

**N'hésitez pas à consulter
le site pour plus d'informations :
www.retraitesportive-sa.fr**

COLLECTE DES DÉCHETS



LA BOISSIÈRE DES LANDES - ST AVAUGOURD DES LANDES ST CYR EN TALMONDAIS - ST VINCENT SUR GRAON

CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES DÉCHETS

CONSIGNES DE COLLECTE

DÉCEMBRE 2020

L	M	M	J	V	S	D
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

1-Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.

2-Présentez votre bac poignée vers la route. Assurez-vous qu'il soit visible.

3-Rentrez votre bac une fois la collecte réalisée.

JANVIER 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

EMBALLAGES (BAC JAUNE)

◆ Déposez vos emballages en vrac dans le bac.



ORDURES MÉNAGÈRES

◆ Déposez vos ordures ménagères dans des sacs fermés.



EMBALLAGES PLASTIQUES, CARTONNÉS, MÉTALLIQUES



◆ Videz bien vos emballages.
◆ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres.
◆ Tous les papiers (colonne bleue) et les contenants en verre (colonne verte) se déposent dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

- ◆ J'ai besoin d'une carte d'accès pour les déchèteries ?
- ◆ Comment obtenir un bac jaune, un composteur ?
- ◆ Comment suis-je facturé ?

... toutes les réponses à vos questions sur :
www.vendeegrandlittoral.fr > Environnement et déchets > Collecte des Déchets



À votre écoute : du lundi au vendredi de 9h à 12h30
 ☎ 02 51 207 207 (CHOIX) ☎ dechets@vendeegrandlittoral.fr



LA BOISSIÈRE DES LANDES - ST AVAUGOURD DES LANDES ST CYR EN TALMONDAIS - ST VINCENT SUR GRAON

CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES DÉCHETS

CONSIGNES DE COLLECTE

1-Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.

2-Présentez votre bac poignée vers la route. Assurez-vous qu'il soit visible.

3-Rentrez votre bac une fois la collecte réalisée.

JUILLET 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1			
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1			
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

OCTOBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

la fin du mois sera visible sur le calendrier 2022

EMBALLAGES (BAC JAUNE)

◆ Déposez vos emballages en vrac dans le bac.



ORDURES MÉNAGÈRES

◆ Déposez vos ordures ménagères dans des sacs fermés.



Nouveaux horaires d'été

ÉTÉ : AVRIL À SEPTEMBRE

JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINTE VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
8h30 - 12h30 14h - 17h30				
8h30 - 12h30 14h - 17h30				
8h30 - 12h30 14h - 17h30				
8h30 - 12h30 14h - 17h30				

>> dernière entrée 15 min avant la fermeture <<

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

HIVER : OCTOBRE À MARS

JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINTE VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30			
9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30			
9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30			
9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30			

9h - 12h
14h - 16h30







MAIRIE

16, rue Evariste Febvre - Tél. : 02 51 98 94 11 - Fax : 02 51 98 99 92
 Email : saintavaugourd.des.landes@wanadoo.fr

Bureau ouvert :
 Lundi et Jeudi 9H-12H / 14H-18H
 Mardi et Mercredi 9H-12H - Fermé les après-midis
 Vendredi 9H-12H / 14H-17H30